Nations Unies TCDC/13/1

Coopération technique entre pays en développement

Distr. générale
2 avril 2003
Français
Original: anglais

Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement
Treizième session
New York, 27-30 mai 2003
Point 2 de l'ordre du jour

Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 10 de la décision 12/1 B adoptée par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa douzième session. Établi 25 ans après la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, il contient une analyse des progrès accomplis en matière de coopération technique pendant l'exercice 2001-2002 et un examen des apports des pays en développement, des pays développés, des organisations intergouvernementales et des organismes des Nations Unies. L'examen montre que des progrès importants ont été accomplis dans l'application des recommandations énoncées dans le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement et dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement.

Il apparaît également que si les stratégies adoptées en matière de développement ont évolué depuis la Conférence de Buenos Aires, la coopération technique entre pays en développement en particulier et la coopération Sud-Sud en général restent d'actualité à une époque où les pays en développement doivent faire face aux défis d'une économie de marché mondialisée. La coopération Sud-Sud est largement répandue; toutefois, le manque d'informations entrave l'orientation stratégique des politiques et des pratiques dans ce domaine. Le rapport contient des

03-31658 (F) 090503 120503

recommandations concernant la façon dont on pourrait appeler l'attention du public sur la coopération technique afin que les pays en développement, les pays donateurs et les organisations internationales comprennent mieux la situation et cernent plus précisément les moyens à mobiliser pour faire de la coopération technique entre pays en développement un instrument dynamique au service du développement.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	3
II.	Bilan d'ensemble	5–8	4
III.	Pays en développement	9–13	6
IV.	Pays pivots	14–24	8
V.	Intégration régionale	25–34	12
VI.	Pays développés	35–40	15
VII.	Système des Nations Unies	41–60	16
VIII.	Organisations non gouvernementales	61	24
IX.	Conclusions	62	24
X.	Recommandations	63–64	26
	Acronymes et abréviations		27
Tableaux			
1.	Part des pays les moins avancés dans le commerce international		5
2.	Exportations des pays pivots vers les pays développés et les pays en développement		8

I. Introduction

1. Le présent rapport biennal est soumis au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en application de la décision 12/1 adoptée par celui-ci à sa douzième session. On y trouvera un examen des suites données au Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, à la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement et aux décisions adoptées par le Comité de haut niveau pendant la période 2001-2002. Étant donné qu'un quart de siècle s'est écoulé depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, on a décidé de procéder à un rappel historique plus large que dans les rapports biennaux présentés précédemment au Comité de haut niveau. Un certain nombre de conclusions et de recommandations reposent également sur cette perspective à long terme.

2. *Conférence de Buenos Aires*. Le Plan d'action adopté à Buenos Aires contenait 38 recommandations qui établissaient les objectifs sur lesquels a porté l'évaluation de la coopération Sud-Sud figurant dans le présent rapport. Quatorze de ces recommandations mettaient l'accent sur l'échelon national, 7 sur les échelons régional et sous-régional, 1 sur l'échelon interrégional et 16 sur l'échelon international. La plupart indiquaient des orientations et des objectifs en vue d'une action plutôt que des mesures à proprement parler. D'après le Plan d'action, les principaux objectifs des recommandations en vue d'une action à l'échelon national étaient les suivants : « susciter dans chaque pays en développement une prise de conscience accrue des capacités, des compétences et de l'expérience dont il dispose et dont disposent d'autres pays en développement; créer ou renforcer l'infrastructure nécessaire – institutions, information, ressources humaines et autres – pour donner une assise solide aux activités de coopération technique entre pays en développement; identifier des possibilités concrètes de coopération technique entre pays en développement; développer les moyens qu'ont les pays en développement pour organiser et exécuter avec célérité et efficacité des projets comportant un élément de coopération technique entre pays en développement[1] ».

3. *Nouvelles orientations*. Consciente de la nécessité de recentrer la coopération technique entre pays en développement, l'Assemblée générale a prié le Comité de haut niveau, dans sa résolution 49/96 du 19 décembre 1994, de lui faire rapport sur les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement au vu de la mondialisation croissante et des problèmes qui l'accompagnaient. Par la suite, dans sa résolution 50/119 du 20 décembre 1995, elle a fait siennes les recommandations figurant dans le rapport sur les nouvelles orientations[2], qui préconisaient, entre autres, l'adoption d'une approche plus stratégique de la coopération technique entre pays en développement axée sur des questions prioritaires, comme le commerce et les investissements, l'endettement, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la production et l'emploi, la coordination des politiques macroéconomiques, ainsi que l'éducation, la santé, les transferts de technologie et le développement rural, qui pourraient avoir une incidence majeure sur un grand nombre de pays en développement. Elle a également demandé à tous les gouvernements et organismes compétents des Nations Unies

[1] Plan d'action de Buenos Aires, par. 18.
[2] « Nouvelles orientations de la coopération technique » (TCDC/9/3).

d'envisager d'accroître le montant des ressources allouées à la coopération technique entre pays en développement et d'identifier de nouvelles modalités de financement pour promouvoir la coopération Sud-Sud[3], comme la coopération triangulaire (appui apporté par les pays développés à la coopération technique entre pays en développement) et le financement par le secteur privé. L'Assemblée a invité les gouvernements et les organismes des pays en développement à intensifier les efforts qu'ils déployaient dans le domaine de la coopération technique en vue du renforcement des capacités scientifiques et techniques de gestion et de la mise en place de réseaux informatiques qui tiennent compte de la demande et servent ceux qui interviennent dans le processus du développement technique, dans le développement des infrastructures et dans la mise en valeur des ressources humaines. Le présent rapport est consacré aux suites données aux recommandations figurant dans le Plan d'action de Buenos Aires et la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement[4].

4. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, qui relève du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est servi de différentes sources pour établir ce rapport : données collectées dans le cadre de ses activités ordinaires, réponses à des questionnaires qu'il a mis au point en fonction des différentes catégories ciblées (pays en développement et pays donateurs, organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, les bureaux du PNUD et les bureaux de pays, et diverses organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales), publications, recherches sur l'Internet et, dans certains cas, entretiens téléphoniques. Les questionnaires portaient sur les suites données au Plan d'action de Buenos Aires et à la Stratégie relative aux nouvelles orientations, et plus particulièrement sur les politiques et les mécanismes institutionnels, le volume des opérations, des exemples de coopération et des recommandations concernant l'amélioration de la coopération technique entre pays en développement[5]. Les moteurs de recherche sur l'Internet ont ouvert de nouvelles possibilités et permis de faire figurer dans ce rapport des éléments d'information qui autrement seraient passés inaperçus.

II. Bilan d'ensemble

5. Bien que l'on ne dispose que d'une information parcellaire concernant les suites données au Plan d'action de Buenos Aires et à la Stratégie relative aux nouvelles orientations, deux observations s'imposent. La première est qu'un certain nombre de pays en développement ont considérablement progressé depuis la Conférence de Buenos Aires et ont étoffé sensiblement leurs capacités en matière de coopération technique. La seconde est que les progrès ont été ponctuels. Faute d'une information et d'analyses appropriées, les recommandations relatives à la formulation de politiques et de stratégies en matière de coopération technique entre pays en développement, qui ont été réaffirmées dans la Stratégie relative aux

[3] Le terme « coopération Sud-Sud » désigne la collaboration entre pays en développement en général et englobe tant la coopération technique que la coopération économique. Pour plus de précisions sur ces notions, voir le rapport du Secrétaire général sur les mesures propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud (A/57/155).

[4] Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (DP/1997/L.9).

[5] Certaines réponses n'ont pas pu être citées dans le présent rapport, faute de place.

nouvelles orientations, n'ont pas été appliquées dans leur intégralité. Selon les termes utilisés dans la Stratégie, pour les pays en développement, la coopération Sud-Sud « est un élément important de la coopération internationale pour le développement ainsi qu'un fondement essentiel de l'autonomie nationale et de l'autonomie collective, et un moyen de promouvoir l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale »; or, dans l'ensemble, les gouvernements n'ont pas accordé une place prioritaire à la coopération technique entre pays en développement dans leurs politiques générales de développement. L'établissement du présent rapport a fait apparaître que la coopération entre pays en développement était certes très répandue parce qu'étant commode et peu onéreuse, mais que la plupart des interventions n'étaient pas sous-tendues par des politiques institutionnelles.

6. Le problème tient en partie au fait que la Conférence de Buenos Aires est presque tombée dans l'oubli, y compris parmi les organismes des Nations Unies, et que de nombreux gouvernements ont tourné le dos au système de pensée qui régnait à l'époque. Rares sont ceux qui comprennent que la coopération technique entre les pays est indispensable au fonctionnement des marchés internationaux et que les pays en développement s'intégreront mieux dans un système mondial, qui est le fruit d'une coordination et d'une coopération à plusieurs niveaux entre les principaux acteurs, s'ils conviennent qu'ils partagent les mêmes intérêts et les mêmes besoins.

7. Faute d'une stratégie de coopération technique entre pays en développement, ceux-ci ne sont pas vraiment parvenus à développer leur autonomie collective ni à prendre part de façon équitable à l'économie mondiale, malgré les progrès économiques et techniques notables d'un certain nombre d'entre eux et l'ampleur atteinte par la coopération technique dans le cadre de la coopération internationale. Cela vaut particulièrement pour les pays en développement les plus pauvres. Le nombre des pays les moins avancés – 49 à l'heure actuelle – n'a cessé d'augmenter depuis que l'Organisation des Nations Unies a commencé à les recenser il y a de cela 30 ans, tandis que leur participation à l'économie mondiale est allée en diminuant depuis la Conférence de Buenos Aires. Les statistiques qui montrent que le revenu moyen des 20 pays les plus riches est 37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres, un écart qui a doublé en 40 ans[6], sont peut-être les plus révélatrices de cet échec.

Tableau 1
Part des pays les moins avancés dans le commerce mondial
(En pourcentage)

	Exportations	*Importations*
1980	0,72	1,10
2001	0,58	0,70

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Manuel de statistiques de la CNUCED, 2002*.

[6] Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, p. 3.

8. L'évaluation d'ensemble des suites données au Plan d'action de Buenos Aires et à la Stratégie relative aux nouvelles orientations a également permis de mettre en évidence les points suivants :

a) Les pays en développement ont créé un certain nombre d'organismes très dynamiques afin de faciliter la coopération technique;

b) À mesure que l'intégration régionale et sous-régionale progresse, de plus en plus de possibilités s'offrent aux pays en développement en matière de coopération technique;

c) Les échanges entre pays en développement concernent un nombre croissant de secteurs, y compris des secteurs à haute technologie;

d) La coopération interrégionale s'intensifie mais de façon moins marquée que la coopération intrarégionale;

e) Les pays donateurs soutiennent très largement la coopération Sud-Sud;

f) Les organisations internationales appuient et parrainent activement la coopération Sud-Sud;

g) Les organisations non gouvernementales apportent un concours de plus en plus marqué à la coopération Sud-Sud.

III. Pays en développement

9. Les réponses aux questionnaires distribués par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement révèlent qu'un certain nombre de gouvernements ont lancé des programmes dynamiques de coopération technique entre pays en développement. La plupart d'entre eux ont créé des services au sein de ministères chargés de la coopération Sud-Sud, et les budgets alloués varient de quelques milliers de dollars dans l'un des pays les moins avancés d'Afrique à des dizaines de millions de dollars dans certains pays pivots. Cependant, chaque sondé a observé que le manque de fonds faisait obstacle à la coopération Sud-Sud. Cette coopération s'est principalement concrétisée par des voyages d'étude, des séminaires et des ateliers concernant un très large éventail d'activités sectorielles. Elle a porté sur des domaines allant de l'agriculture, de l'éducation et des communications au commerce et à l'investissement, à l'environnement, aux infrastructures, à la science et à la technologie et à la production et à l'emploi. Parmi les domaines concernés par la Stratégie relative aux nouvelles orientations, un seul a été moins souvent cité que les autres : la dette internationale. Un pays d'Amérique latine a indiqué qu'il pouvait mettre ses compétences en matière de gestion de la dette au service de la coopération technique entre pays en développement; aucun pays n'a vu l'utilité de cette proposition bien que la dette internationale des pays en développement ait plus que triplé depuis la Conférence de Buenos Aires, passant de 329 milliards 410 millions de dollars en 1980 à 1 213 milliards 250 millions de dollars en 2000. Les pays les moins avancés sont les plus touchés : parmi les 42 pays pauvres très endettés recensés par le Fonds monétaire international, 30 font partie des pays les moins avancés.

10. Les sondés se sont presque tous accordés à dire que la tendance à l'intégration régionale et sous-régionale était le facteur qui favorisait le plus la coopération Sud-Sud. La plupart d'entre eux ont également évoqué la nécessité de collaborer pour

tirer avantage de la mondialisation et relever des défis communs. De nombreux sondés ont fait remarquer que le nombre croissant d'experts des pays en développement entrait aussi en ligne de compte.

11. Le manque d'informations a été considéré comme un obstacle sérieux à la coopération, non seulement par les pays en développement, mais aussi par les donateurs et les organismes internationaux. Un autre facteur communément évoqué par les gouvernements a permis d'identifier clairement la nature du problème : seuls deux sondés des pays en développement ont déclaré posséder des bases de données d'experts disponibles dans leur propre pays. Alors que tous ont reconnu l'importance d'une telle base et déclaré être au courant de l'existence de la base de données du réseau WIDE mise à jour par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, rares sont ceux qui ont affirmé l'utiliser fréquemment. Le manque de mécanismes de coordination et de gestion de la coopération Sud-Sud et d'institutions efficaces a été considéré comme un obstacle supplémentaire.

12. Les pays les moins avancés qui ont répondu au questionnaire, tels que le Bhoutan, le Burkina Faso, la République démocratique populaire lao, la Tanzanie et le Sénégal, y compris ceux qui sont très endettés, n'ont pas cité l'allégement et la gestion de la dette comme domaine de coopération avec d'autres pays en développement, de même que les pays sans littoral n'ont pas fait état d'efforts de coopération pour résoudre les problèmes communs. Le Bhoutan a axé sa participation à la coopération Sud-Sud sur le développement des infrastructures, l'éducation, les communications et l'informatique. Le Burkina Faso s'est intéressé à la santé et à la médecine, aux communications et à l'informatique, tandis que le Sénégal a mis l'accent sur l'agriculture, les infrastructures, l'éducation, la santé et la médecine et la science et la technologie. Parmi les domaines prioritaires mentionnés dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations, le Bhoutan a indiqué participer uniquement au renforcement des capacités, qui pourrait cependant concerner d'autres domaines de coopération. Pour ce qui est de ces domaines prioritaires, le Burkina Faso a mis l'accent sur le commerce et l'investissement, l'environnement et la lutte contre la pauvreté; le Sénégal, en plus de ces trois domaines, a inclus la gestion de l'aide, la coordination des politiques macroéconomiques et la production et l'emploi. Ces deux pays africains ont ajouté que les conflits politiques et le manque de ressources financières constituaient les principaux obstacles à une meilleure coopération Sud-Sud. Dans le cadre d'une coopération triangulaire, un projet de mise en valeur des ressources humaines a été mené au Bhoutan avec l'aide de Singapour et de la Thaïlande, et au Burkina Faso avec l'aide de Cuba et de la Jamahiriya arabe libyenne.

13. En Amérique latine, plusieurs pays ont fait état de l'existence de programmes efficaces à l'appui de la coopération Sud-Sud. La Colombie a évoqué une série d'initiatives de coopération, notamment le renforcement d'institutions gouvernementales, et c'est le seul pays sondé à fournir une aide en matière de gestion et d'allégement de la dette. Elle figure au nombre des deux pays qui ont indiqué posséder une base de données sur les experts et les moyens de coopération technique entre pays en développement. Le Costa Rica a fait état d'une coopération Sud-Sud dans les domaines de l'éducation, la santé, la science et la technologie. Quant à Cuba, sa coopération Sud-Sud portait surtout sur la santé, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, la pêche, les biotechnologies et la prévention des catastrophes. Ce pays participait à des programmes sur la sécurité alimentaire avec

un certain nombre d'autres pays en développement en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Pérou a évoqué sa coopération avec des pays d'Amérique centrale, avec l'appui du Japon. Ses points forts en tant que partenaire concernaient la pêche, la prévention des catastrophes naturelles et les techniques de construction parasismique.

IV. Pays pivots

14. Comme suite à l'élaboration de la Stratégie relative aux nouvelles orientations, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a convoqué en novembre 1997 une réunion de 23 pays en développement ayant obtenu de très bons résultats en matière d'appui à la coopération technique entre pays en développement. Les pays suivants y étaient représentés – pour l'Afrique : Afrique du Sud, Ghana, Maurice, Nigéria et Sénégal; pour l'Asie : Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, République de Corée, Singapour et Thaïlande; pour l'Europe centrale et orientale : Malte et Turquie; pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Mexique, Pérou et Trinité-et-Tobago; pour le Moyen-Orient : Égypte et Tunisie. Le rôle de ces pays pivots (comme on les appelle maintenant) dans la coopération Sud-Sud est décrit ci-dessous.

Tableau 2
Exportations des pays pivots vers les pays développés et les pays en développement (exprimées en pourcentage)

	Pays développés		*Pays en développement*	
	1980	*2001*	*1980*	*2001*
Afrique du Sud[a]	64,2	65,2	35,2	34,0
Argentine	44,8	30,8	32,7	65,3
Brésil	59,4	56,2	32,6	38,2
Chili	63,8	58,4	32,0	38,9
Chine	44,8	56,6	41,4	41,0
Colombie	76,3	61,2	20,1	37,0
Costa Rica	63,2	71,7	36,7	21,8
Cuba	42,1	48,8	50,5	22,7
Égypte	68,9	62,6	19,0	24,6
Ghana	76,3	66,9	4,5	20,1
Inde	49,1	55,7	30,6	40,1
Indonésie	77,7	54,9	21,6	44,3
Malaisie	59,7	51,1	37,0	48,3
Malte	79,9	66,0	10,4	28,0
Maurice	96,6	89,6	3,2	10,3
Mexique[b]	89,6	93,4	8,3	6,1
Nigéria	92,0	72,2	7,7	27,2

	Pays développés		*Pays en développement*	
	1980	*2001*	*1980*	*2001*
Pakistan	37,0	57,9	58,7	39,8
Pérou	64,3	62,9	28,2	35,7
République de Corée	64,9	49,4	31,6	49,0
Sénégal	54,0	55,8	34,6	37,9
Singapour	41,1	41,0	55,0	58,5
Thaïlande	58,0	57,7	39,2	41,6
Trinité-et-Tobago	73,1	70,4	18,7	28,5
Tunisie	87,1	82,1	10,1	13,2
Turquie	57,9	64,9	24,7	18,6

Source : CNUCED, Manuel de statistiques de la CNUCED, 2002.

Note : Le total des valeurs n'est pas égal à 100 car les exportations vers les pays d'Europe orientale n'apparaissent pas.

[a] Les statistiques pour l'Afrique du Sud concernent 2000 et non 1980.

[b] Le Mexique ne fait plus partie des pays en développement, il est désormais membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

15. La Chine est le plus grand des pays pivots à avoir répondu au questionnaire. Elle a fait état d'activités en matière de coopération Sud-Sud axées sur l'agriculture, l'exploitation minière, le commerce et l'industrie, l'éducation, la santé et la médecine, la science et la technologie et l'informatique. La coopération a porté sur un large éventail d'activités, notamment la réalisation d'une étude commune, la prestation de services informatiques et l'organisation d'activités menées par l'intermédiaire de réseaux, auxquelles elle a participé. Parmi les domaines soulignés dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations, la Chine a concentré ses efforts sur l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la coordination des politiques macroéconomiques et la science et la technologie. Au nombre des initiatives stratégiques figurent notamment la mise en valeur des bassins du Tumen et du Lancang-Mékong, la Route de la soie et la coopération avec des pays africains. Le pays est spécialisé dans l'agriculture, les énergies renouvelables (petites centrales hydroélectriques, biogaz, énergie solaire), la transformation de la viande, la pisciculture en eau douce et les technologies des communications. La Chine, qui contribue au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, appuie notamment l'analyse des politiques actuelles, les rencontres régulières entre les groupes de contact pour la coopération technique entre pays en développement, les réunions des pays pivots et les ateliers sur le développement de logiciels. Une base de données sur les experts et les moyens de coopération technique entre pays en développement est en cours d'élaboration.

16. La Malaisie a fourni des renseignements concernant le Programme malaisien de coopération technique. Créé en 1980, il a permis de faire bénéficier d'autres pays en développement d'une formation et de services consultatifs dans les domaines suivants : planification et gestion de projets, technologies de l'information et des communications, administration publique, élimination de la pauvreté et diplomatie. En 2001, 862 participants originaires de 85 pays en développement ont assisté aux cours organisés dans le cadre du Programme. En 2002, ce nombre est passé à 997 participants originaires de 98 pays. En 2001, une mission d'information a été

dépêchée au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et au Viet Nam sous les auspices de l'Association de coopération de l'ANASE pour la mise en valeur du bassin du Mékong. Une autre mission d'experts s'est rendue en Algérie pour étudier la question de la diversification de l'économie. Le Programme malaisien a également permis de distribuer des fournitures et du matériel à l'appui de projets de développement menés dans d'autres pays. En 2002, l'Institut malaisien du développement et de la recherche agricole a dispensé une formation pratique à des partenaires au Malawi.

17. La Turquie a indiqué avoir joué un rôle stratégique prépondérant dans le cadre des quatre mécanismes de coopération suivants : l'Organisation de coopération économique, la Coopération économique de la mer Noire, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et la Commission permanente sur la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique. Quelque 800 programmes de coopération dotés d'un budget biennal de 34 millions de dollars ont couvert tous les secteurs économiques et fait appel à 7 600 participants originaires de 80 pays. Les points forts du pays sont le développement des petites et moyennes entreprises, le développement de l'infrastructure économique et les industries de la santé, du textile et du cuir. Au nombre des réalisations figurent notamment la construction de la toute première fonderie en Gambie et la création d'universités au Kazakhstan et au Kirghizistan. La Turquie est également l'un des rares pays à avoir effectué une étude approfondie de ses propres capacités en matière de coopération technique.

18. Pour les pays pivots n'ayant pas répondu au questionnaire qui leur a été envoyé dans le cadre de l'établissement du présent rapport, l'information disponible sur l'Internet – dont une large partie n'est pas à jour en ce qui concerne les statistiques, mais reste utile pour ce qui est de la politique et de l'approche générales – fait apparaître que la coopération entre pays en développement est répandue et qu'elle revêt des formes diverses.

19. Sur une page Web (<http://www.abc.mre.gov.br/ingles/ctpd/ctpd.htm>) du site du Ministère brésilien des affaires étrangères consacrée à la coopération technique, par exemple, on peut lire que le Gouvernement brésilien attache la plus grande importance à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) comme instrument de politique internationale et comme mécanisme d'aide à la promotion du développement social et économique de ses partenaires de coopération. Il y est précisé que la CTPD peut donc permettre de transférer des compétences et des techniques et de renforcer les relations entre les pays, tout en donnant la possibilité de recenser les questions pouvant faire ensuite l'objet d'accords commerciaux entre les organismes concernés. La coopération technique du Brésil concerne essentiellement des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, mais elle s'étend aussi à l'Amérique du Sud, l'Afrique, l'Asie et l'Europe orientale. Les projets de coopération portent principalement sur les domaines suivants : santé, agriculture et élevage, industrie, administration publique, environnement, énergie, éducation et mines. L'un des objectifs déclarés d'une telle coopération est de collaborer étroitement avec des organismes du secteur privé, des organes gouvernementaux, des entreprises publiques, des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche et de développement et des organisations internationales de manière à obtenir des sources de financement supplémentaires pour des activités de CTPD et à inciter ces entités à participer à certains programmes et projets.

20. L'Inde est un autre grand pays pivot qui affiche sur le Web (<http://meadev.nic.in/foreign/itecprog.htm>) l'information concernant ses activités de coopération technique avec les pays en développement. Le programme ITEC (coopération technique et économique de l'Inde) existe depuis près de 40 ans. Le Gouvernement indien y a investi quelque deux milliards de dollars, ainsi que dans d'autres programmes d'assistance technique à l'intention de 130 pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Europe orientale et d'Amérique latine. L'assistance apportée dans le cadre du programme ITEC prend les formes suivantes : formation (civile et militaire); projets et aide liée aux projets telle que des services consultatifs ou des études de faisabilité; détachement d'experts à l'étranger; voyages d'étude. Les participants aux programmes de formation de l'ITEC sont désignés par le Gouvernement (1 300 par an, dont près de 400 militaires). La formation porte sur les domaines suivants : diplomatie, médias, commerce extérieur, gestion, vérification des comptes, banque, planification de la main-d'oeuvre, agriculture, développement rural, petites industries, informatique et technologies de l'information. La formation militaire couvre une large gamme de sujets liés à la sécurité et aux études stratégiques.

21. Le Nigéria assure la promotion de la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire du Fonds spécial du Nigéria. Créé en 1976, le Fonds dispose actuellement de ressources d'une valeur de 432 millions de dollars. Géré par la Banque africaine de développement (BAfD), il sert à financer des projets de portée nationale ou régionale. En 2002, le Nigéria a annoncé que le taux d'intérêt appliqué aux prêts consentis par le Fonds serait de 2 % au lieu de 4 % et qu'une partie des recettes nettes du Fonds servirait à appuyer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En 2001, un Fonds de coopération technique doté de ressources se chiffrant à 25 millions de dollars a été créé au Nigéria par l'Agence nationale de coopération technique sous l'autorité de la BAfD. Il servira à financer la recherche scientifique et le développement technologique en Afrique.

22. L'Afrique du Sud – pays le plus développé de l'Afrique subsaharienne – a tissé de nombreux liens de coopération avec d'autres pays africains, sous la forme d'accords bilatéraux ou par l'intermédiaire d'instances régionales. Le Projet de zone transfrontalière de protection et d'aménagement Drakensberg-Maloti constitue un accord bilatéral majeur de coopération technique entre pays en développement. Le projet concerne l'Afrique du Sud et le Lesotho, un pays sans littoral qui fait partie des pays en développement les moins avancés (PMA). Il est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), grâce à une subvention de la Banque mondiale d'un montant de 15 240 000 dollars. Il s'agit d'une initiative commune de l'Afrique du Sud et du Lesotho tendant à protéger l'exceptionnelle diversité biologique des chaînes montagneuses du Drakensberg et des monts Maloti le long de leur frontière commune et à favoriser le développement durable de ces régions. Le projet permettra en outre de protéger l'art rupestre dans les montagnes et offre des possibilités intéressantes de développement économique reposant sur les ressources naturelles et culturelles. Du côté sud-africain, une bonne partie de la zone du projet est classée site du Patrimoine mondial et la collaboration pourrait conduire au classement de zones analogues au Lesotho.

23. L'interaction croissante entre les pays pivots a marqué les dernières années. Par exemple, les échanges entre la Chine et l'Inde ont augmenté rapidement au cours des 10 dernières années, pour passer de 264,8 millions de dollars en 1991 à 4,3 milliards de dollars pour la période allant de janvier à novembre 2002. Les

sociétés transnationales jouent désormais un rôle important dans le commerce d'un certain nombre de pays en développement, surtout la Chine et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), du fait du développement de chaînes de production transnationales en Asie. Dans le cas de la Chine – qui figure parmi les pays dont le volume des exportations a le plus augmenté – il en a résulté une hausse de la part des exportations imputables à des filiales étrangères, qui est passée de 17 % en 1991 à plus de 50 % en 2001[7].

24. Les liens entre l'Inde et les pays de l'ANASE (qui comprend plusieurs pays pivots) se sont sensiblement renforcés au cours des deux dernières années. Sur la période 2001-2002, les échanges entre eux se sont chiffrés à 7,8 milliards de dollars environ, soit trois fois le montant correspondant pour la période 1993-1994 (2,5 milliards de dollars). Sous l'effet de la libéralisation économique, l'Inde a attiré un montant croissant d'investissements étrangers directs (IED) en provenance de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande, tant dans les nouveaux secteurs clefs, comme les télécommunications et le tourisme, que dans les secteurs traditionnels – industries lourdes, chimie, engrais, textile et agroalimentaire. Par ailleurs, l'Inde et l'ANASE participent à un vaste programme de coopération qui porte sur l'informatique, la biotechnologie, les matériaux avancés et les applications des techniques spatiales. Leur Institut de biotechnologie a été créé à Jakarta. En septembre 2002, l'idée de mettre en place une zone de libre-échange, de commerce et d'investissement régional entre l'Inde et l'ANASE a été approuvée comme objectif à long terme et un accord a été conclu en vue de créer un groupe de travail chargé d'étudier les liens économiques et d'élaborer un projet d'accord-cadre devant permettre de renforcer les échanges et la coopération économique. Un Sommet économique entre l'Inde et l'ANASE s'est tenu en octobre 2002; il a rassemblé des ministres et de hauts fonctionnaires ainsi que d'importants dirigeants d'entreprise. En septembre 2002, les participants à la première réunion du Groupe de travail de l'Inde et de l'ANASE sur les transports et les infrastructures ont décidé que la coopération devait pouvoir se faire au niveau du secteur institutionnel et du secteur privé dans les domaines suivants : transports ferroviaires, transports routiers, transports maritimes, voies navigables intérieures, ports et formation maritime. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau de groupes de réflexion en Inde et dans les pays de l'ANASE est prévue (<http://meadev.nic.in/foreign/asian-indrelations.htm>).

V. Intégration régionale

25. Comme le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement l'a indiqué lors de sa douzième session, la plus grande partie de la coopération technique entre pays en développement se fait dans le cadre des initiatives d'intégration régionale. Ainsi, l'Acte constitutif de l'Union africaine – l'instance qui a remplacé l'Organisation de l'unité africaine en juillet 2002 – demande la création d'une union économique et monétaire à l'échelle du continent. L'année 2002 a également été marquée par le lancement du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative parrainée par les Présidents égyptien, nigérian, sénégalais et sud-africain et qui bénéficie d'un appui politique sans précédent en Afrique et dans le monde.

[7] CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2002*.

26. En mars 2002, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé le troisième Forum africain du développement et a présenté son premier rapport annuel sur l'intégration en Afrique (ARIA-2002), dans lequel elle expose l'historique et les principes de base de la création de l'Union africaine, ainsi que le processus suivi. Les participants au Forum ont adopté une déclaration de consensus en 22 points sur l'intégration régionale et la voie à suivre à cette fin, qui a été présentée lors du premier sommet de l'Union africaine.

27. En 2002, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a réorienté ses activités de manière à privilégier la gestion des ressources régionales, des politiques sociales propres à la région et attentives à sa culture, des analyses économiques destinées à favoriser l'harmonisation des politiques, l'appui à la mise en valeur des ressources humaines, la production de données et d'analyses visant à appuyer des politiques rationnelles de développement et un appui permanent au Yémen, le seul PMA de la région.

28. En 2002, la CESAO a produit le premier numéro de la publication *Annual Review of Developments in Globalization and Regional Integration in the Countries of the ESCWA Region* (Examen annuel des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration régionale dans la région de la CESAO). Dans ce rapport, la CESAO replace les tentatives d'intégration régionale dans leur contexte historique, à partir de la création de la Ligue des États arabes en 1945. La tentative d'intégration sous-régionale des pays de la CESAO la plus fructueuse a abouti à la création du Conseil de coopération du Golfe (CCG) qui a pour objectif l'adoption d'une monnaie commune d'ici à 2010 et, à terme, l'union économique totale de ses six membres (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis). En 2001, les pays du CCG ont décidé de mettre en place un tarif douanier unifié de 5 % à compter du 1er janvier 2003. Ils ont également autorisé la libre circulation de professionnels et la reconnaissance de leurs diplômes dans la zone du CCG.

29. Cette avancée de l'intégration se produit à un moment de baisse de la part des échanges intrarégionaux à l'intérieur de la zone de la CESAO dans le volume total des échanges de la région, tant en pourcentage – de 9,6 % en 1998 à 7,5 % en 2001 – qu'en termes absolus (de 32 milliards 270 millions en 2000 à 30 milliards 540 millions en 2001). Ces chiffres s'expliquent par un certain nombre de facteurs, notamment la similarité des structures de production à l'intérieur de la région et des stratégies économiques et de développement autocentrées.

30. L'Organisation arabe de développement agricole à Khartoum fait partie des organismes qui agissent en faveur du renforcement de l'intégration régionale. Elle a informé le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement que 3 060 personnes de 21 pays différents avaient bénéficié des programmes de formation et d'étude mis en oeuvre en 2000-2001. En 2001, le budget qu'elle a consacré à la coopération technique entre pays en développement s'élevait à 2,2 millions de dollars, en hausse par rapport au chiffre de 1999 (1,3 million de dollars), mais en baisse par rapport à celui de 2000 (2,4 millions de dollars). S'agissant de la recherche, l'Organisation arabe de développement agricole a financé des travaux – auxquels 23 organismes ont pris part – visant à éliminer la Lucilie bouchère et à lutter contre le charançon rouge des palmiers. La coopération avait pour objectif de renforcer les capacités, de transférer et de mettre au point des technologies et de réduire la pollution.

31. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) – Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maurice, Népal, Pakistan et Sri Lanka – a été créée en 1985 dans un objectif technique précis, mais elle a étendu ses activités à l'environnement, aux questions sociales et à la sécurité. Elle échange des informations, élabore des programmes et met au point des projets grâce à 11 comités techniques qui traitent de questions allant de l'agriculture à la promotion de la femme. Une des réalisations de cette coopération est la mise en place de la Réserve de sécurité alimentaire de l'ASACR, maintenue à un niveau minimum de 200 000 tonnes de céréales alimentaires. L'Arrangement commercial préférentiel sud-asiatique, entré en vigueur en décembre 1995, vise à créer une zone de libre-échange d'Asie du Sud entre 2008 et 2010. Un groupe de haut niveau recommande par ailleurs que cette zone devienne une Union douanière d'Asie du Sud d'ici à 2015 et, à terme, en 2020, une Union économique d'Asie du Sud (<http://www.saarc-sec.org>).

32. À l'heure de la mondialisation, la disparition des obstacles – tarifaires et non tarifaires – a attiré l'attention en Amérique du Sud sur les obstacles physiques qui s'opposent aux échanges, notamment sur l'insuffisance des réseaux routiers et ferroviaires. Les communications ferroviaires existantes ne sont pas entretenues et leur délabrement va croissant. Les mesures à prendre pour remédier à la situation ont été examinées lors d'une réunion ministérielle qui s'est tenue en août 2002.

33. En Uruguay, le Centre de formation pour l'intégration régionale (CEFIR) (<http://www.cefir.org.uy>) est une initiative remarquable du Groupe de Rio et de l'Union européenne. Il favorise l'échange de données d'expérience et d'éléments d'information entre les hauts responsables des secteurs public et privé chargés de formuler, de gérer et de mettre en oeuvre les politiques publiques d'intégration dans le cadre du Marché commun sud-américain (MERCOSUR) – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay –, de la Communauté andine – Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela – et d'autres accords régionaux de libre-échange. La phase actuelle du programme CEFIR durera cinq ans (2001-2005). Le Groupe de Rio comprend les pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela et Guyana (au nom des pays des Caraïbes).

34. La première réunion du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques, accueillie par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Brésil en mars 2002, a marqué un tournant majeur. Elle faisait suite à la première Réunion de coordination technique interinstitutions des Nations Unies sur l'information statistique régionale organisée par la CEPALC en mai 2001. Les participants aux deux réunions ont échangé des idées et ont travaillé à des modalités de coordination. La CEPALC compile actuellement un inventaire des activités relatives à la collecte et à la diffusion de l'information statistique dans la région. Elle a mis au point un système permettant de suivre les progrès accomplis à l'échelle nationale dans la réalisation des objectifs fixés par différentes réunions au sommet et conférences des Nations Unies (CEPALC : <http://www.eclac.cl> et Communauté des Caraïbes (CARICOM) : <http://www.caricom.org>).

VI. Pays développés

35. Le Japon a indiqué qu'il coopérait dans plusieurs secteurs, en particulier l'agriculture, l'exploitation minière, le commerce et l'industrie, la communication, la science et la technique et les services d'information. Il intervient dans tous les domaines prioritaires définis dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, c'est-à-dire le commerce et les investissements; l'allègement et la gestion de la dette; l'environnement; la lutte contre la pauvreté; la production et l'emploi; la coordination des politiques macroéconomiques; et la gestion de l'aide. Il soutient activement la coopération Sud-Sud car celle-ci a fait ses preuves au niveau intrarégional en atténuant progressivement les différences dans les secteurs de l'économie et de la technologie et en contribuant au renforcement du commerce et de l'investissement.

36. Outre les montages financiers triangulaires habituels, le Japon a établi un programme de partenariat destiné à encourager les pays en développement dotés d'une économie solide à devenir, eux aussi, des donateurs. À ce jour, le Brésil, le Chili, l'Égypte, le Mexique, Singapour, la Thaïlande et la Tunisie ont répondu à l'appel. Le programme définit les objectifs, répartit les coûts et prévoit de demander à des experts de mener des programmes de formation dans les pays tiers. Le Japon soutient également un certain nombre d'accords de coopération régionaux élargis qui concernent notamment le développement du bassin du Mékong et l'Institut africain pour le développement des capacités (première phase : 2000-2002; deuxième phase : 2002-2007). Les projets de coopération Sud-Sud dont s'occupe actuellement le Fonds japonais de mise en valeur des ressources humaines, en coopération avec le PNUD, portent sur l'élaboration de nouvelles variétés de riz africain par des partenaires d'Afrique et d'Asie; la gestion des besoins en eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; le renforcement des capacités en matière de gouvernance en Afrique; le relèvement et la reconstruction de l'Afghanistan; l'Africa-Asia Business Forum III, qui réunit des hommes d'affaires de ces deux continents afin qu'ils partagent des données d'expérience et cernent leurs intérêts communs. Parmi tous les pays développés donateurs, au cours de la période considérée, c'est le Japon qui a versé la contribution la plus élevée, soit 4 650 000 dollars, à l'appui des programmes du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

37. Les principaux pays donateurs promeuvent tous activement la coopération Sud-Sud, même si tous n'utilisent pas la terminologie de l'ONU et ne font pas rapport sur l'aide qu'ils apportent au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Ainsi, une recherche de l'expression « coopération Sud-Sud » produit plus de 100 réponses sur chacun des sites Web du Centre canadien de recherches pour le développement international et de l'Agence japonaise de coopération internationale mais aucune sur ceux de l'Agence suédoise de développement international et d'EuropeAid (site de l'Union européenne), bien que ces deux entités fournissent un appui considérable à la coopération entre pays en développement.

38. En 2002, les United States Centers for Disease Control and Prevention, avec l'appui de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), ont publié un rapport intitulé « South-South collaboration: lessons learned » (La collaboration Sud-Sud : enseignements tirés). À partir d'entretiens avec 80 représentants des donateurs, des entreprises travaillant avec USAID et de

ressortissants de pays en développement, les auteurs du rapport ont déterminé que les réseaux, les voyages d'étude, l'assistance et la formation techniques et les réunions et conférences étaient les formes les plus courantes de coopération Sud-Sud dans les programmes parrainés par USAID. Ils ont souligné qu'il était important que les projets soient conçus de manière à permettre aux pays en développement partenaires de déterminer les approches les mieux adaptées en matière de coopération Sud-Sud et ont distingué, entre autres facteurs de réussite, des objectifs clairement définis, des participants bien choisis et dynamiques, un suivi constant et une évaluation complémentaire. Il est ressorti du rapport que les projets à long terme, qui facilitent les activités de suivi et l'apport d'un financement régulier, sont plus intéressants pour les donateurs et pour les destinataires que les projets ponctuels.

39. L'Union européenne, dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, lancé en 1995 lors d'une conférence tenue à Barcelone (Espagne), apporte une assistance financière et technique afin de promouvoir le dialogue, les échanges et la coopération au niveau régional. Ce partenariat vise l'instauration d'une zone de libre-échange d'ici à 2010 entre les pays de l'Union européenne et leurs 12 partenaires de la Méditerranée : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (Maghreb); l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, les territoires palestiniens occupés et la République arabe syrienne (Mashrek); et Chypre, Malte et la Turquie. La Jamahiriya arabe libyenne bénéficie actuellement d'un statut d'observateur dans certaines réunions. On compte parmi les principaux éléments du programme la mise en valeur des ressources humaines, la promotion de la compréhension entre les cultures et le rapprochement des peuples de la région euroméditerranéenne. Des crédits s'élevant à plus de 5 milliards de dollars (5 milliards 350 millions d'euros) ont été alloués dans le cadre de la deuxième phase du programme (2000-2006) (<http://www.developmentgateway.org/node/137197/>).

40. SciDev.net, un réseau d'accès libre sur Internet, est un exemple d'innovation dans le domaine de la coopération triangulaire, qui signale et examine les aspects de la science et de la technique modernes susceptibles de s'appliquer au développement durable et de répondre aux besoins sociaux et économiques des pays en développement. Le site est un relais fournissant une information sérieuse, permet de débattre en toute connaissance de cause des questions de développement et de leurs liens avec la science et la technique et répond aux besoins d'information de nombreux scientifiques, étudiants, journalistes, décideurs gouvernementaux, organismes d'aide internationaux et organisations non gouvernementales. SciDev.Net (<www.scidev.net>) a été lancé en décembre 2001 grâce à l'appui du Canada, du Royaume-Uni et de la Suède.

VII. Système des Nations Unies

41. Les participants à la Conférence de Buenos Aires ont recommandé que les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement trouvent des solutions en la matière dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement; qu'ils appliquent les approches définies en matière de coopération technique entre pays en développement et soutiennent les projets menés dans ce cadre; qu'ils élaborent, renforcent ou réorientent les systèmes d'information régionaux et sous-régionaux; qu'ils renforcent les activités d'information concernant la coopération technique entre pays en développement; qu'il surveillent et passent

en revue les points ci-dessus, maximisent l'apport des pays en développement et intègrent la coopération technique entre pays en développement dans les programmes de travail en la rendant opérationnelle. La Conférence a permis d'insister sur la nécessité de renforcer la capacité du PNUD à favoriser la coopération technique entre pays en développement et a instamment demandé de mettre l'accent sur la coopération avec les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU. Tous les organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, ont fait rapport sur les initiatives prises pour appliquer ces recommandations.

42. Le PNUD a maintenu son appui à la coopération Sud-Sud en demandant à des institutions et experts de renommée mondiale des pays du Sud, toujours plus nombreux, de trouver des solutions aux problèmes de développement. Sur le terrain, un réseau élargi d'administrateurs du PNUD travaille avec des partenaires clefs afin d'utiliser ces ressources pour faire bénéficier les pays où sont exécutés les programmes des services consultatifs. Aujourd'hui, outre les domaines sur lesquels la coopération technique porte traditionnellement, tels que la science, la technologie et l'administration, les experts des pays en développement s'occupent également de questions comme la réforme de la justice, l'administration locale, la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), les technologies de l'information et de la communication et l'élimination de la pauvreté. La coopération triangulaire a également pris une nouvelle importance dans les travaux du PNUD, les institutions et les experts du Nord et du Sud ayant créé des réseaux leur permettant de mener, de concert, des travaux de recherche et de mettre en commun leurs ressources techniques et financières tout en renforçant les capacités des institutions du Sud. L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest constitue un partenariat exemplaire avec d'autres partenaires du Nord et du Sud. Elle a permis la mise au point de nouvelles variétés de riz à haut rendement et riches en protéines, connues sous le nom de « New Rice for Africa » (NERICA). Ces variétés devraient permettre de faire passer la production de riz à 744 000 tonnes et, en réduisant les importations de riz en Afrique de l'Ouest, d'économiser chaque année, d'ici à 2006, l'équivalent de 88 millions de dollars en devises. Les agriculteurs cultivant des variétés NERICA pourraient ainsi augmenter de 25 % les recettes qu'ils tirent de la riziculture.

43. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a encouragé l'adoption d'approches novatrices de la coopération Sud-Sud en favorisant la mise en place de programmes de protection sociale des travailleurs du secteur non structuré et promouvant les liens interentreprises. Le Groupe spécial a continué de publier son journal, *Cooperation South*, et ainsi de mettre en relief plus efficacement les diverses options de politique générale et de réunir et mettre en commun certaines connaissances dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication au service du développement, les droits de propriété intellectuelle et la protection sociale. Il a également poursuivi la mise à jour du système d'information qu'il avait élaboré, le Web of Information for Development (WIDE), qui fournit de nombreux services en ligne, notamment des renseignements sur les compétences techniques existant dans les pays en développement et les nouvelles pratiques dans le domaine du développement. En outre, le Groupe spécial a entrepris de collaborer avec le Bureau pour la politique du développement afin de relier WIDE à d'autres bases de données mises en place par

des centres de documentation régionaux. À l'issue de cette action, WIDE deviendra un important point d'accès sur Internet et la communauté de développement y trouvera des informations sur un grand nombre d'experts et d'institutions des pays en développement.

44. En 2001, l'Administrateur a lancé au Botswana une initiative novatrice concernant le VIH/sida qui avait d'abord été parrainée par le Groupe spécial. Réagissant à l'épidémie par une action axée sur la collaboration, l'initiative s'est inspirée de l'expérience du Brésil, qui a utilisé son système éducatif pour lutter contre l'épidémie. L'appui apporté aux États membres du Groupe des 77 a abouti à l'élaboration du Consensus de Téhéran, un plan pour la consolidation des accords clefs conclus par ces États au cours des 30 dernières années. Le Groupe spécial a également collaboré avec le Bureau pour la politique du développement afin d'aider les États membres du Groupe des 77 à se préparer en vue de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha en novembre 2001. On trouvera dans le document publié sous la cote TCDC/13/2 des précisions supplémentaires sur l'action du Groupe spécial.

45. Deux récentes conférences des Nations Unies méritent d'être signalées dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles, a abouti à l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dans lequel la communauté internationale a insisté sur la nécessité, pour les pays en développement, de mettre en commun leurs ressources institutionnelles, intellectuelles et techniques, en vue de lutter contre leurs problèmes de développement communs. Quant à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), elle a permis l'adoption du Consensus de Monterrey, qui met l'accent sur la coopération Sud-Sud et sur la coopération triangulaire pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et dans les pays en transition. Plus précisément, le Consensus de Monterrey souligne qu'il importe de renforcer les capacités dans des domaines tels que les infrastructures institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines, les finances publiques, le financement hypothécaire, la réglementation et le contrôle financiers, l'administration publique, les politiques budgétaires ayant trait aux questions sociales et aux sexospécificités, la gestion de la dette ainsi que l'alerte rapide et la prévention des crises. Ces recommandations sous-tendront le troisième cadre de coopération technique entre pays en développement en 2003.

46. Le Bureau régional pour les États arabes et l'Europe (BREAE) a indiqué que les échanges entre pays en développement tendaient à devenir plus complexes dans le cas de deux programmes régionaux de microfinancement, notamment pour ce qui est de l'assurance qualité, par l'intermédiaire du programme MicroStart. En outre, la coopération technique était répandue entre pays arabes en développement dans le cadre de l'exécution des programmes de pays et des programmes régionaux. Le BREAE, qui s'attache avant tout à lutter contre la pauvreté, a exécuté des projets touchant l'éducation dans les zones rurales, la compétitivité économique et le microfinancement (principalement pour améliorer les conditions de vie des femmes). L'Algérie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et le Yémen ont réalisé des projets de ce type. Le Maroc a participé à une autre initiative dans le cadre de laquelle il a financé la mise en place, au Sénégal, d'un projet de transfert de technologie et d'éducation.

47. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a indiqué que, conformément aux directives du Conseil économique et social, il accordait systématiquement la priorité à la coopération technique entre pays en développement. Parmi les sujets qui sont abordés dans la stratégie relative aux nouvelles orientations, le FENU traite de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, de la production et de l'emploi. Le Fonds estime que c'est la nécessité de déployer des efforts concertés pour résoudre des problèmes communs qui contribue le plus au développement de la coopération entre pays en développement; les principaux obstacles étant le manque de connaissances, d'informations et de ressources. Le FENU, qui est notamment financé grâce aux ressources de base du PNUD et aux fonds alloués aux projets, a partagé les coûts de ses projets avec la Belgique, la France, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Parmi ses projets de coopération technique entre pays en développement donnant de bons résultats, on peut notamment citer les projets portant sur la réforme des politiques, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, qui sont menés au Bangladesh et au Nigéria, en association avec des institutions non gouvernementales de microfinancement.

48. Le projet LatinPharma 2002 est une initiative lancée par le Centre du commerce international (CCI) qui vise à remédier à la situation en Amérique centrale, où 76 % des médicaments essentiels sont importés alors que quelque 200 sociétés qui sont à même de les fabriquer ont une capacité de production inutilisée allant de 10 à 50 %. Une manifestation de trois jours rassemblant 100 représentants d'entreprises, de gouvernements, d'universités et d'institutions d'appui au commerce a été organisée en vue d'étudier les possibilités de création d'alliances stratégiques permettant de trouver des solutions pratiques dans des domaines allant de la recherche-développement aux méthodes de fabrication optimales et à la certification par l'Organisation internationale de normalisation. Des stratégies de commercialisation à l'échelle régionale ont été élaborées, des accords d'achats communs ont été signés, de nouvelles relations ont été établies entre sociétés et universités régionales et les premiers jalons ont été posés en vue du développement à long terme d'une industrie pharmaceutique en Amérique centrale. À la demande de la Communauté andine, une manifestation autour du projet LatinPharma élargi sera organisée à Lima, en juillet 2003.

49. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a indiqué que, conformément aux directives du Conseil économique et social, elle accordait systématiquement la priorité à la coopération technique entre pays en développement dans ses programmes. Ses activités portent sur les communications, la science et la technique, les services d'information, le commerce et l'investissement. Pour l'Union, la tendance de plus en plus marquée à l'intégration régionale et sous-régionale est le facteur qui contribue le plus au développement de la coopération entre pays en développement, le manque de ressources financières étant l'obstacle le plus grave. Les projets menés par l'UIT, qui sont financés au moyen des ressources de base, ont consisté, en 2000-2001, en 102 programmes de formation qui ont attiré plusieurs milliers de participants, 482 missions d'experts dans 48 pays et un budget total de 16,9 millions de dollars. Les activités menées au titre de la recherche Sud-Sud ont donné lieu à un effort de coopération entre deux institutions et entre 15 pays, ainsi qu'à l'élaboration de monographies portant sur les utilisations de l'Internet, les télécommunications et les techniques de l'information. La Telecommunications Regulators Association d'Afrique du Sud, la Banque

asiatique de développement et d'autres banques régionales ont financé le renforcement des capacités dans 20 universités et autres centres de formation. L'UIT a contribué à mettre en place six réseaux dans les pays en développement, qui sont axés sur la mise en valeur des ressources humaines, la formation, la réglementation et la gestion des entreprises. Des projets destinés à 31 pays en développement ont été financés grâce à des donations en nature offertes par des gouvernements, à une aide fournie par trois organisations internationales et à 11 donateurs bilatéraux. Un projet particulièrement efficace a facilité la réforme des politiques et des institutions, le renforcement des capacités et le transfert de technologie et permis d'offrir des services et de créer des réseaux informatiques dans des zones rurales en Algérie, en Arabie saoudite, en Égypte, en Jordanie, en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan, dans les territoires palestiniens occupés et au Yémen. Ce projet a bénéficié du soutien des Émirats arabes unis, de la France et du Soudan. Tirant les leçons d'un projet portant sur la réforme des pratiques de la société de télécommunications soudanaise et la diffusion de ses résultats dans d'autres pays en développement, l'UIT a fait observer que la CTPD ne nécessitait pas obligatoirement de ressources importantes ni d'infrastructures particulières.

50. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est un ferme partisan de la coopération Sud-Sud, qu'il considère comme un atout précieux dans la lutte contre le sida. La coopération entre des pays limitrophes et aux niveaux sous-régional, régional et interrégional portait ses fruits. La coopération Sud-Sud était mise à profit dans les activités de planification et de mobilisation, la création de partenariats et les initiatives de renforcement des capacités. Lors de séminaires visant à promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, des militants venus d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se sont fait part de leurs expériences et ont créé des réseaux de coopération facilitant la planification et la gestion des programmes de lutte contre le VIH/sida. Le Partenariat international contre le sida en Afrique, une association créée sous l'égide de gouvernements africains, qui leur permet de collaborer avec des donateurs, des entreprises du secteur privé, des organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies, est le meilleur exemple de l'intensification d'une coopération Sud-Sud axée sur un problème unique et urgent. Pour ONUSIDA, la coopération Sud-Sud est avant tout une stratégie du XXIe siècle dans la mesure où il s'agit d'une initiative fondée sur l'information qui démontre le rôle émancipateur de l'acquisition de connaissances communes. Le plus clair témoignage est l'influence récente de l'alliance entre les pays du Sud pour faire baisser les prix des médicaments contre le sida.

51. La CNUCED a indiqué qu'elle encourageait la coopération économique et technique entre pays en développement dans tous ses programmes de coopération technique, notamment ses projets régionaux et sous-régionaux. Elle s'attache à promouvoir la CTPD dans les domaines de l'analyse des politiques, du renforcement des capacités institutionnelles et de la formation. Les ateliers, les séminaires et les cours de formation revêtent une importance particulière pour l'échange de données d'expériences et la mise au point de moyens permettant de développer la coopération entre pays en développement. Une attention toute particulière est accordée à la coopération technique entre pays en développement pour ce qui est de la prestation de services consultatifs dans les quatre domaines relevant de la CNUCED : mondialisation et développement; commerce international des biens, services et marchandises; investissement, technologie et développement des

entreprises; et infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale. Les dépenses totales au titre des activités de coopération technique (ressources de base et fonds extrabudgétaires) se sont élevées à 23 millions de dollars en 2001; aucun chiffre n'est disponible pour indiquer quelle part de ce montant a été affectée à la coopération technique entre pays en développement. Dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, la CNUCED a conclu des accords avec plusieurs organismes des pays en développement, dont l'Institut international pour le commerce et le développement établi en Thaïlande, le Southern African Trade Research Network et l'Université d'État de Campinas au Brésil. Elle a en outre créé et financé plusieurs réseaux de groupes de réflexion et d'universités portant sur le commerce et le développement, tels que le Réseau commercial latino-américain et d'autres réseaux sous-régionaux en Afrique. Les négociations d'accords bilatéraux d'investissement, qui visent à aider les pays en développement, notamment les PMA, à se prêter une coopération accrue dans le domaine des investissements, sont un exemple de projet de coopération technique entre pays en développement ayant donné de bons résultats. Lors des négociations d'accords bilatéraux d'investissement entre PMA tenues en janvier 2001, 41 accords ont été conclus et 13 autres l'ont été à l'issue des négociations qui ont eu lieu en octobre de la même année.

52. L'Université des Nations Unies (UNU) a mis à profit certains aspects de la coopération Sud-Sud dans ses projets portant sur l'agriculture, la science et la technique, l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Pour l'Université, le nombre croissant d'experts venant de pays en développement et la nécessité de déployer des efforts concertés pour résoudre des problèmes communs sont les facteurs qui contribuent le plus au développement de la coopération Sud-Sud. Le manque d'institutions efficaces, l'absence de communication et la pénurie de ressources ont constitué les plus graves entraves aux efforts faits par l'Université pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Grâce aux ressources de base et aux fonds spécifiquement affectés à des projets, soit un montant total de 4,6 millions de dollars pour la période 2000-2001, l'UNU a organisé 24 programmes de formation dans 12 pays et affecté 25 experts dans 12 pays. Le projet intitulé « Population, aménagement du territoire et modifications de l'environnement » a été cité comme étant un bon exemple de coopération triangulaire.

53. Dans le cadre de son Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), la FAO a recours à la coopération Sud-Sud pour promouvoir l'un des principaux objectifs du développement. Au titre du Programme spécial, des experts venant de pays en développement avancés sont détachés pour travailler directement avec des agriculteurs dans les zones rurales d'autres pays en développement. Une vingtaine de pays en développement avancés ont fait savoir qu'ils étaient prêts à apporter leur appui à un ou plusieurs autres pays. Au total, quelque 2 600 experts et techniciens venant de pays en développement devraient collaborer avec le Programme spécial pendant deux ou trois ans. Ces experts travaillent dans tous les domaines liés à la sécurité alimentaire : irrigation, nutrition des plantes et fertilité des sols, commercialisation, coopératives, services financiers et systèmes de crédit à l'intention des populations rurales, production de semences, génie agricole, élevage et cultures, pour n'en citer que quelques-uns. En mars 2002, 26 accords avaient été signés entre des pays, à savoir : entre le Sénégal et le Viet Nam, l'Éthiopie et la Chine, l'Érythrée et l'Inde, le Niger et le Maroc, le Burkina Faso et le Maroc, le Bénin et le Viet Nam, la Mauritanie et la Chine, la République-Unie de Tanzanie et

l'Égypte, la Gambie et le Bangladesh, Djibouti et l'Égypte, Madagascar et le Viet Nam, le Bangladesh et la Chine, le Mali et la Chine, le Malawi et l'Égypte, la Guinée équatoriale et Cuba, le Cap-Vert et Cuba, le Ghana et la Chine, le Cameroun et l'Égypte, le Swaziland et le Pakistan, Haïti et Cuba, le Mozambique et l'Inde, le Venezuela et Cuba, le Lesotho et l'Inde, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, la République du Congo et le Viet Nam et la Guinée-Bissau et Cuba. Quinze autre accords analogues en sont à différents stades d'élaboration (<http://www.fao.org/spfs/southsouth_en.stm>).

54. Une nouvelle forme d'agriculture est née avec l'agriculture biologique. Certains pays en développement s'intéressent de plus en plus à ce type d'agriculture, notamment : la Bolivie, le Cameroun, le Ghana, les Îles Salomon, l'Inde, le Kenya, le Liban, le Népal, l'Ouganda, le Pérou, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, Sri Lanka et le Zimbabwe. D'après la CNUCED, les principaux marchés pour les produits biologiques croissent à un rythme de 10 à 15 % par an et la coopération technique joue un rôle précieux pour aider les agriculteurs des pays en développement qui se consacrent aux cultures biologiques à résoudre tout un éventail de problèmes qui va de l'accès à l'information et du respect des codes réglementaires aux ressources, au transport et au conditionnement. Peu de gouvernements disposent des politiques et des capacités voulues pour fournir une aide dans ces domaines. La FAO et la CNUCED contribuent à changer cet état de fait en organisant des séminaires et en distribuant des documents d'information.

55. Les activités normatives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont permis de renforcer les systèmes nationaux d'information sur la santé et de mettre en place un dispositif intégré de surveillance des maladies contagieuses tirant parti des ressources et des capacités de laboratoires travaillant en réseau, des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, des systèmes de services et des sites sentinelles. Les bureaux régionaux de l'OMS financent toute une série de réseaux qui produisent des données et les exploitent. Ces réseaux régionaux ont aidé 70 pays à établir des bilans nationaux complets de la santé publique. C'est en grande partie grâce à la coopération entre pays en développement qu'a été produit en 2002 le premier Rapport sur la santé dans le monde, qui présente des informations concernant 14 sous-régions épidémiologiques. Plus de 100 collaborateurs extérieurs ont participé à l'activité consistant à quantifier les charges liées à chaque facteur de risque et à définir les coûts et les effets des interventions spécifiques destinées à réduire ces charges.

56. Les cinq commissions régionales de l'ONU ont contribué de manière non négligeable à la coopération Sud-Sud. Les commissions pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ont été associées d'une manière ou d'une autre à la plupart des programmes et projets décrits plus haut. Qui plus est, elles jouent un rôle déterminant pour traiter des problèmes auxquels se heurtent les groupes de pays particulièrement défavorisés. Les PMA sont un sujet de préoccupation particulière pour l'Afrique (où se trouvent 34 des 49 PMA du monde) et l'Asie (qui en compte 14). La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a créé, en collaboration avec le PNUD, le Centre de lutte contre la pauvreté qui doit examiner les principaux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et faciliter le suivi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en 2001. Durant la période considérée, la CESAP a

envoyé des missions au Cambodge (planification du développement) et au Myanmar (application des techniques spatiales aux fins d'enquêtes géologiques, accords de l'OMC et commerce et investissement). La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a réalisé une étude globale de la situation économique et sociale des PMA de la région et mené des activités d'orientation qui sont destinées à donner à ces pays les moyens de prendre part au commerce international et aux négociations commerciales portant sur les accords de coopération entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et l'Union européenne. Les PMA qui ont participé à ces négociations ont également assisté à une réunion préparatoire organisée en juin 2001 en vue de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui devait se tenir à la fin de la même année.

57. Le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, situé à Vanuatu, répartit la plupart des activités de coopération technique entre pays en développement des 19 petits États insulaires de la région. Au total, cinquante activités de coopération économique et technique ont été réalisées au titre de ce programme au cours de la période 2000-2001, la majorité d'entre elles portant notamment sur la mise en valeur des ressources humaines. Plusieurs États Membres ont participé à ces activités dans le cadre de leur programme national de renforcement de la coopération technique entre pays en développement. Par ailleurs, la CESAP collabore très étroitement avec des organisations sous-régionales, telles que le Secrétariat du Forum du Pacifique et le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement. Une réunion préparatoire sous-régionale en vue du Sommet mondial pour le développement social a permis de tenir compte du point de vue des pays insulaires du Pacifique pour déterminer la position régionale de l'Asie et du Pacifique. Le fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique, créé par la Commission en 1988, garantit la participation active des pays insulaires du Pacifique aux sessions annuelles de la Commission. En outre, l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique offre la possibilité à ces pays de définir les domaines qui requièrent une assistance technique prioritaire de la CESAP.

58. L'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes est une entreprise commune de la CEPALC et de la CARICOM, les efforts d'information politique incombant à cette dernière. Au milieu de l'année 2001, un programme de travail commun actualisé ayant des composantes sociale, économique et environnementale a été adopté.

59. À l'issue des première et deuxième réunions des responsables du développement de l'infrastructure des transports de la commission (tenues respectivement en 1999 et en 2001), l'Assemblée générale a approuvé, en 2001, un montant de 1 250 000 dollars pour la mise en oeuvre d'un projet interrégional de liaisons de transport terrestre et de transport mixte terrestre et maritime. Ce projet permettra aux pays d'évaluer les incidences sur le développement des liaisons de transport interrégional potentielles en donnant aux responsables la possibilité d'identifier plus facilement les inconvénients et les avantages matériels et autres. La troisième réunion des responsables des transports régionaux (2002) a porté sur la poursuite du processus de mise en oeuvre du projet et de répartition du budget ainsi que sur les possibilités de coopération en matière de recherche et d'analyse en vue de mieux comprendre les possibilités et obstacles tant concrets que potentiels.

60. En ce qui concerne l'environnement, toutes les commissions régionales prennent part à des activités de coopération technique entre pays en développement.

La CEA, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la CESAO ont lancé une initiative commune dans la région méditerranéenne qui portent sur les domaines suivants : eaux souterraines et environnement, autres mécanismes de financement des sources d'énergie renouvelables et préservation de l'environnement. La CEE et la CESAP collaborent avec les pays d'Asie centrale à un certain nombre de projets, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau. En outre, elles coordonnent leurs activités dans le domaine de l'énergie ainsi que leurs fonds extrabudgétaires, et publient conjointement le Guide pour la promotion de règlements relatifs aux économies d'énergie dans les pays en transition. Elles ont également participé à la première réunion d'experts d'Asie du Nord-Est sur la coopération entre les pays pour le développement du secteur de l'électricité.

VIII. Organisations non gouvernementales

61. Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle pratique et de sensibilisation important dans de nombreux domaines de la coopération Sud-Sud, et chaque institution spécialisée des Nations Unies possède son propre groupe d'ONG partenaires. Les modèles de coopération le plus fréquemment mis en avant par les ONG font appel à des processus Nord-Sud et Sud-Sud. Par exemple, AGRECOL, une ONG composée d'agriculteurs et de représentants de groupes d'agriculteurs de plus de 20 pays a été la première à répandre la pratique des cultures biologiques et elle joue également un rôle de premier plan dans la fourniture d'un appui technique aux agriculteurs qui pratiquent ce type de culture dans les pays en développement afin de les aider à formuler des normes adaptées aux différentes régions. Lors d'une réunion organisée par AGRECOL, en octobre 2002, des ONG, des universitaires, des centres de recherche, des organismes de certification des produits agricoles biologiques et des groupes consultatifs ont adopté une déclaration de soutien au renforcement de la collaboration Sud-Sud entre les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en vue de constituer un mouvement autonome local d'agriculteurs. Ce groupe a appelé à l'élaboration de normes nationales et régionales relatives aux produits agricoles biologiques dans les pays du Sud et à la restructuration des normes internationales de référence et du Codex Alimentarius pour les produits agricoles biologiques.

IX. Conclusions

62. Les données qui précèdent permettent de tirer les conclusions ci-après :

a) La coopération Sud-Sud devient un instrument d'intégration dans toutes les régions et dans la plupart des secteurs. La croissance économique rapide dans plusieurs pays en développement, le renforcement des capacités techniques dans beaucoup d'autres, l'existence de compétences de haut niveau dans les pays en développement et la disparition des barrières psychologiques contribuent aux succès rencontrés. Dans ce sens, le Plan d'action de Buenos Aires et la Stratégie pour les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement ont été largement appliqués;

b) La coopération Sud-Sud a bénéficié d'un soutien important et croissant de la part des pays développés. Bien qu'il soit dans l'ensemble considéré comme

insuffisant, l'appui actuellement fourni aux activités de coopération technique entre pays en développement est considérable;

c) Le manque d'informations sur les pays en développement entrave la coopération Sud-Sud. Il n'existe pas assez de statistiques ou d'évaluations fiables concernant les dépenses affectées à la coopération technique entre pays en développement. Cela est indéniable aux niveaux national, régional et international, mais très peu de gouvernements se sont penchés sur la nécessité de créer des bases de données nationales sur les experts et les compétences disponibles;

d) Bien qu'un nombre considérable des activités menées par les commissions régionales et autres groupes sous-régionaux concernent la coopération technique entre pays en développement, au sein du la communauté des donateurs, seuls quelques grands pays et le Japon accordent une place prioritaire à cette coopération en termes de politiques et de projets;

e) L'absence de ressources, d'informations, d'analyses et de politiques a débouché sur des concepts vagues et un manque de compréhension de la nature et de la portée de la coopération technique entre pays en développement aux niveaux national, régional et international. Il n'a en conséquence pas été possible de créer les mécanismes et les institutions nécessaires à la coordination et à la gestion de la coopération Sud-Sud;

f) De ces constats, il ressort que les pays en développement doivent adopter une vision plus stratégique du rôle catalytique que joue la coopération technique entre pays en développement en renforçant le cadre et les mécanismes d'orientation des politiques, de planification des projets et de coordination des activités. Il est également indispensable que les pays en développement se dotent d'une perspective stratégique s'ils souhaitent adopter des politiques et des programmes susceptibles de les préparer à accéder aux marchés mondiaux, de minimiser les effets préjudiciables et de maximiser les bénéfices. Cette perspective est tout aussi essentielle pour que les pays développés et en développement tirent pleinement parti de ressources financières, institutionnelles, scientifiques et techniques limitées. À défaut, il sera impossible d'évaluer avec précision les meilleures pratiques et l'efficacité des partenariats entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et le secteur privé;

g) Alors que les pays redoublent d'efforts pour attirer des investissements étrangers directs axés sur les exportations et en tirer profit, ils doivent affronter les sociétés transnationales et demeurer compétitifs sur un marché mondial en pleine évolution. Sans coopération et coordination, les pays en développement risqueraient d'adopter des stratégies commerciales et de production similaires plutôt que complémentaires, ce qui se solderait par une chute brutale des prix de leurs produits à l'exportation. Une concurrence effrénée pour des investissements étrangers directs axés sur les exportations pourrait aussi déboucher sur « une course vers le bas » en termes de normes sociales et environnementales. La coopération entre les pays en développement peut contribuer à renforcer les capacités locales et permettre de relever ces défis et d'en tirer le meilleur parti.

X. Recommandations

63. Le présent rapport permet de conclure principalement que tant les informations sur la coopération Sud-Sud que les analyses dans ce domaine demeurent insuffisantes et qu'il n'existe en conséquence aucune perspective stratégique. Les gouvernements se sont, au cours de ces dernières années, de plus en plus intéressés à ce problème, les examens périodiques des plans d'action issus des grandes conférences des Nations Unies ayant tous conclu à l'existence d'un retard dans l'action stratégique. En 2002, l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail chargé d'étudier la situation et de formuler des recommandations qui devrait soumettre ses conclusions d'ici à mai 2003. Les pays en développement se sont également concentrés sur le problème de la multiplication des mandats et des retards accumulés dans l'application des plans d'action en faveur de la coopération; le Sommet du Sud tenu par le Groupe des 77 à La Havane, en avril 2000, s'est tout particulièrement penché sur cette question. Les recommandations ci-après visent à appeler l'attention de la communauté internationale sur un certain nombre de questions stratégiques tout en encourageant les systèmes de coopération existants à produire le flux continu d'informations permettant d'orienter la coopération Sud-Sud dans la bonne direction.

64. Le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement souhaitera peut-être recommander que :

a) Le réseau WIDE continue d'être développé en tant qu'outil d'aide à la mise en commun des informations et des enseignements tirés de l'expérience, étant donné que les travaux visant à réformer le système afin d'en faire une plate-forme clef pour les centres d'informations sous-régionaux du PNUD ont déjà commencé;

b) Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement examine les modalités internationales de coopération technique en vigueur dans le cadre des plans d'action adoptés par les grandes conférences de l'ONU et les forums Sud-Sud comme le Sommet du Sud. Le Groupe spécial devrait, en consultation avec les organismes des Nations Unies, recommander ultérieurement la mise en place de mécanismes Sud-Sud efficaces pour appliquer ces plans d'action;

c) Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement élabore de nouveaux mécanismes pour garantir la mise en oeuvre des recommandations du Comité de haut niveau en collaborant plus étroitement avec des groupements sous-régionaux désignés dans les pays en développement.

Acronymes et abréviations

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – Groupe ACP
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ARIA	Rapport annuel de la CEA sur l'intégration en Afrique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
BafD	Banque africaine de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIT	Traités d'investissement bilatéraux
BREAE	Bureau régional pour les États arabes et d'Europe
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Centre du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEFIR	Centre de formation pour l'intégration régionale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBC	Fonds brésilien de coopération
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
IED	Investissements étrangers directs
INBAR	Réseau international sur le bambou et le rotin
ITEC	Programme de coopération technique et économique de l'Inde
JTCP	Programme commun de coopération technique
MTCP	Programme de coopération technique de la Malaisie
NERICA	Nouveau riz pour l'Afrique
NTF	Fonds d'affectation spéciale pour le Nigéria
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé

ONG	Organisations non gouvernementales
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine
PABA	Plan d'action de Buenos Aires
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
SAFTA	Zone de libre-échange d'Asie du Sud
UIT	Union internationale des télécommunications
UNU	Université des Nations Unies
USAID	Agency For International Development des États-Unis
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WIDE	Web of Information for Development